

Délibération N° 2020-12

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 24 janvier 2020,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** la motion déposée par la Commission de la recherche lors de sa séance du 20 janvier 2020,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Motion présentée par la Commission de la recherche dans le contexte de préparation d'une loi de programmation pour la recherche

Les administrateurs sont informés de la motion déposée par la Commission de la recherche dans le contexte d'une loi de programmation pour la recherche.

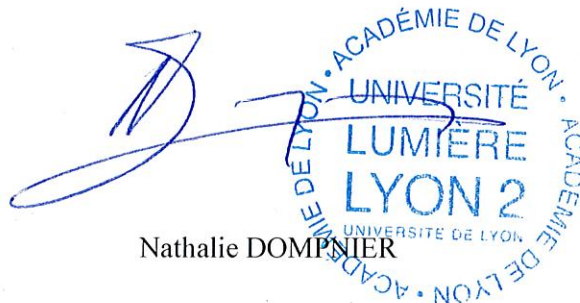
La présente motion est approuvée à l'unanimité, conformément au document joint en annexe.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 21

Fait à Lyon, le 27 janvier 2020
La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER

Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.